RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

Arrêté du 28 OCT. 2014

portant approbation de l'annexe au schéma régional de gestion sylvicole des forêts privées de la région Centre relative aux sites Natura 2000

NOR : AGRT1417089A

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du gouvernement, et la ministre de l'écologie, du développement durable, et de l'énergie,

Vu le code forestier, notamment les articles L.122-7 et 8, D.112-8 à 10,

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.122-4 et R.122-17, L.411-2, L.414-4 ,

Vu l'avis favorable du Préfet de région Centre du 21 juillet 2011 après consultation de la commission régionale de la forêt et des produits forestiers au titre du code forestier,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Administration du Centre National de la propriété forestière du 18 juin 2014,

Vu l'avis favorable de l'autorité environnementale du 21 juillet 2011.

Arrêtent :

Article 1er

Est approuvée l'annexe au schéma régional de gestion sylvicole des forêts privées de la région Centre relative aux sites Natura 2000.

Article 2

Le rapport environnemental et l'annexe au schéma régional de gestion sylvicole des forêts privées peuvent être consultés auprès des préfectures et sous-préfectures de la région Centre.

Article 3

Le directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 28 OCT. 2014

Pour le ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt,
porte-parole du gouvernement

et par délégation :

Le directeur général adjoint des politiques
agricole, agroalimentaire et des territoires
Chef de service de la production agricole

Hervé DURAND

Pour la ministre de l'écologie,
du développement durable,
et de l'énergie,

et par délégation :

Pour la ministre et par délégation,
le directeur de l'eau et de la biodiversité

Laurent ROY